

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 28 octobre 2010.

Section du dépôt légal



## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Bonne nouvelle : les frais inhérents aux chiens d'assistance à la mobilité seront remboursés



M<sup>me</sup> Céline Giroux

Vendredi dernier, j'assistais à la conférence de presse où la ministre déléguée aux Services sociaux, M<sup>me</sup> Lise Thériault, annonçait que les frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance comme aide technique seraient remboursés à compter de septembre prochain. Le montant annuel octroyé serait le même que celui versé pour les chiens-guides, soit 1 028 \$.

Dans son point de presse, la Ministre précisait que ce nouveau programme faisait suite aux travaux menés en collaboration avec la Fondation MIRA, l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec et l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé.

Elle a précisé que l'évaluation ayant trait à cette nouvelle mesure se ferait dans deux établissements de réadaptation en déficience physique, soit l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec pour l'est du Québec et l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal, pour l'ouest de la province.

Expliquant les détails du programme, M<sup>me</sup> Thériault a signalé que pour y avoir droit, l'utilisation de l'animal à titre d'aide à la motricité devra être démontrée. C'est, a-t-elle dit, une étape incontournable dans le processus. De plus, la nécessité du chien d'assistance devra être réévaluée aux deux ans afin de s'assurer que l'animal répond toujours aux caractéristiques d'une aide technique, qu'il n'est pas devenu un chien de compagnie, que la personne demeure capable de l'utiliser et que finalement l'aide canine constitue toujours le meilleur moyen pour répondre aux besoins fonctionnels de la personne. À titre d'information, notons que le chien d'assistance peut fournir un appui afin de permettre un changement de position, tirer un fauteuil roulant ou encore atteindre et rapporter des objets hors de portée. L'aide du chien d'assistance peut aussi permettre aux personnes de se déplacer plus facilement.

C'est à la Fondation Mira qu'a été confiée la responsabilité de l'entraînement des chiens d'assistance, car il s'agit du même type d'élevage que celui d'un chien-guide. La

Fondation collaborera à mettre sur pied une formation spécifique à ce programme afin d'assurer que les évaluateurs connaissent bien l'aide canine et son potentiel.

En conclusion de son point de presse, la Ministre mentionnait que ce programme constitue un pas de plus vers une plus grande autonomie pour ces personnes, jeunes ou adultes, qui ont une déficience motrice.

Pour l'Office, et pour toutes les personnes concernées, cette annonce constitue une excellente nouvelle. Comme le signalait la Ministre, ce dossier a fait l'objet de nombreux travaux préalables, notamment ceux réalisés par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, qui avait conclu que « les chiens d'assistance à la mobilité procurent aux personnes ayant une déficience motrice des services utiles et sécuritaires, à des coûts raisonnables ». Cette conclusion rejoignait d'ailleurs notre position dans ce dossier.

Je trouve réjouissant de voir le gouvernement donner suite à un tel programme, considérant le contexte budgétaire actuel du Québec. Ce geste concret du gouvernement contribue à améliorer la participation sociale des personnes handicapées et, en ce sens, s'inscrit assurément dans l'objectif que vise la politique *À part entière*.

Céline Giroux,  
Directrice générale

---

## L'OFFICE VOUS INFORME


### La Ressource d'aide aux personnes handicapées de Rimouski-Neigette offre un nouveau service de surveillance



À la demande de parents d'élèves handicapés fréquentant la polyvalente Paul-Hubert de Rimouski, la Ressource d'aide aux personnes handicapées de Rimouski-Neigette a animé et coordonné un comité de partenaires dans le but de développer un service de surveillance destiné à faciliter la conciliation des heures de travail des parents, qui vont normalement de 8 h 30 à 16 h 30, et l'horaire des élèves, dont les cours débutent à 9 h 15 et se terminent à 15 h 30.

La Ressource d'aide aux personnes handicapées a donc adressé une demande d'aide financière au ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme « Soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille ». En réponse à cette demande, le ministère a confirmé l'octroi d'une subvention de 20 000 \$ pour l'année scolaire qui se terminera en juin 2010. L'aide financière est versée en complément de la contribution financière du ou des partenaires du milieu. L'Office des personnes handicapées du Québec a octroyé 2 000 \$ et la Fondation Tanguay, 6 000 \$ sur trois ans. D'autres demandes de financement ont été envoyées par le comité qui est toujours en attente de réponses.

Une entente spécifiant les modalités de gestion des ressources humaines et l'utilisation des locaux a été signée entre la Commission scolaire des Phares et la Ressource. La commission scolaire, qui a accepté de prêter des locaux situés dans l'école Paul-Hubert, assume la gestion du personnel. La Ressource a pour sa part la responsabilité de gérer la paie du personnel. Le service de surveillance accueillait ses premiers élèves le 3 mai dernier.

Pour en savoir plus concernant le projet, faites le <http://www.laressourcebasstlaurent.com/component/content/article/13-service-de-garde-pour-le-12-17-ans-au-paul-hubert.html> 

---

## **Le protecteur de l'élève fait enfin son entrée dans les écoles du Québec**

Après plusieurs années de réflexion, près de la moitié des commissions scolaires du Québec ont déjà décidé de se doter d'un protecteur de l'élève dont le travail sera d'agir en tant que médiateur entre les parents et le conseil des commissaires.

M<sup>me</sup> Louise Croteau, qui occupera le poste à la Commission scolaire des Découvreurs, mentionne qu'une grande partie des plaintes reçues concernent les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Elle soutient que les parents disaient abandonner l'idée de communiquer avec l'école en cas de problème, sous prétexte que ça ne change rien. Ils ont maintenant un nouveau recours, conclut-elle. Pour encadrer le travail de cette dernière, la commission scolaire s'est dotée d'un règlement sur la procédure d'examen des plaintes.

Bien que les règlements entourant le mandat du protecteur de l'élève varient légèrement d'une commission scolaire à l'autre, dans l'ensemble, son arrivée constitue une avancée pour les parents. Les commissions scolaires devraient avoir désigné leur protecteur de l'élève d'ici la fin de l'année scolaire.

Le protecteur de l'élève devra produire un rapport annuel sur le traitement des plaintes qui sera présenté lors d'audiences publiques. On peut penser que la récurrence de plaintes sur un même sujet pourrait éventuellement avoir un impact sur les actions à venir.

Pour plus de renseignements concernant le protecteur de l'élève, communiquez avec la commission scolaire de votre région.

Notons en terminant que le Service de soutien à la personne de l'Office peut accompagner les parents dans leurs démarches auprès du protecteur de l'élève ou d'une commission scolaire. Pour en savoir plus à ce sujet, faites le <http://www.ophq.gouv.qc.ca/services/accueilrf.htm#soutien>.

---

## **SAVIEZ-VOUS QUE...**

### **L'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées des Laurentides propose le Powerchair Football**



L'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées des Laurentides invite les personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique à pratiquer une activité sportive intéressante : le *Powerchair Football*. Cette activité se compare au soccer, mais elle se déroule en fauteuil roulant électrique. Chacun des fauteuils est muni d'un caisson pour protéger les pieds et les jambes des joueurs.

L'association est actuellement à la recherche de joueurs âgés entre 16 et 35 ans pour compléter l'équipe. L'activité a lieu le dimanche, de 10 h à midi, à la polyvalente de Saint-Jérôme, située au 535, rue Filion, Saint-Jérôme.

Pour de plus amples renseignements concernant l'activité, les coûts et le formulaire à

remplir, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Diane Morissette au 450 437-5062.

Pour mieux connaître l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées des Laurentides, faites le [www.arlphl.org](http://www.arlphl.org) ou consultez sa page sur Facebook.

---

## Une première au Québec : nouveau système d'affichage sonore dans les autobus

D'ici la fin juin, 235 autobus de la Société de transport de Laval seront munis de nouveaux afficheurs alphanumériques avec haut-parleurs qui serviront à informer les usagers du prochain arrêt en temps réel.

Il s'agit du premier système du genre au Québec. Il permettra, entre autres, aux personnes handicapées de s'orienter sur l'Île Jésus. Il sera particulièrement utile les jours de tempête de neige ou de pluie intense, le soir ou en toute autre occasion lorsque la visibilité est moins bonne en signalant aux usagers le prochain arrêt.

Le projet, évalué à 1,5 M\$, a été financé à 75 % par le ministère des Transports.

Source : Journal Métro, édition du 6 mai 2010, p. 3.

---

## À L'AGENDA

### Invitation à l'Assemblée de fondation du Centre de recherche et d'expérimentation sur l'inclusion numérique



La population est conviée à l'Assemblée de fondation du Centre de recherche et d'expérimentation sur l'inclusion numérique (CREIN) dont la mission est d'offrir aux personnes handicapées un accès à des innovations en matière de technologies de l'information et des communications qui sont disponibles à l'ensemble de la population.

L'assemblée aura lieu le vendredi 18 juin 2010 au Centre culturel Georges-Vanier, situé au 2450, rue Workman, Montréal. En avant-midi, ce sera l'occasion de présenter l'organisme et de faire un survol des enjeux avec un groupe de conférenciers. Un dîner sera ensuite offert gracieusement par le CREIN. L'après-midi sera consacré à la tenue de l'Assemblée générale.

Le Centre culturel Georges-Vanier est accessible aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Il est situé tout près du métro Lionel-Groulx et il est possible de stationner dans les rues avoisinantes.

Les personnes intéressées à participer sont invitées à confirmer leur présence, en faisant part de leurs besoins en termes de médias adaptés, avant le 28 mai en communiquant avec M<sup>me</sup> Geneviève Charbonneau au 514 948-6644 ou 1 800 948-6644, poste 227, ou par courriel à [gcharbonneau@crein.ca](mailto:gcharbonneau@crein.ca).

---

## DES NOUVELLES DE VOUS

Nous vous invitons à nous soumettre toute information que vous jugez utile de faire connaître (événement, publication, expérience, etc.). Vous devez fournir un bref résumé à faire paraître accompagné d'un lien Internet ou d'un fichier Word où l'on trouve tout sur le sujet. Pour chacun des numéros, la date de tombée est toujours le dernier jour ouvrable du mois précédent. La publication reste sujette à l'approbation du comité

éditorial.

Faites parvenir votre information à [express-o@ophq.gouv.qc.ca](mailto:express-o@ophq.gouv.qc.ca)



*Express-O* est réalisé par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Pour vous abonner gratuitement à *Express-O*, pour retirer votre courriel de notre liste de distribution ou pour modifier votre adresse de courriel, visitez [www.ophq.gouv.qc.ca/joindre/f\\_abonnement.asp](http://www.ophq.gouv.qc.ca/joindre/f_abonnement.asp).

Envoyez-nous vos nouvelles et communiqués à [express-o@ophq.gouv.qc.ca](mailto:express-o@ophq.gouv.qc.ca).

Photo de Madame Céline Giroux © Marc Gibert / Adecom.ca

Faites circuler ce bulletin autour de vous!



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2006